



2026 / 2027

REGLEMENT

Escrime Artistique

NOUVELLE-AQUITAINE

RESPECT DU CAHIER DES CHARGES

L'application du règlement sportif FFE, de la Nouvelle-Aquitaine et du cahier des charges de l'organisation des épreuves régionales est obligatoire.

Si au cours de la saison une modification du règlement sportif s'impose, une information sera relayée par mail à tous les clubs.

Sommaire

INFORMATIONS GENERALES	3
VOTRE LICENCE	3
COUVERTURE MEDICALE	3
LE MATERIEL	3
SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL FFE	3
Calendrier	4
Catégories	4
Epreuves	4
1.INFORMATIONS DE L'EPREUVE	5
2.HORAIRESET INORMATIONS PRATIQUES	5
3.ENGAGEMENT DES TIREURS	5
4.DIRECTOIRE TECHNIQUE :	6
5.ARBITRAGE	6
6.RECOMPENSES	6
7.Droits à l'image et droits d'auteur	6
8.ENVOI DES RESULTATS	6
9.Assurance	Erreur ! Signet non défini.
1. CATEGORIES	7
2. ARMES	7
3. CONTROLE DES ARMES	7
4. HABILLEMENT	7
1. PROJET DE CHOREGRAPHIE	8
2. DUREE DES COMBATS	8
3. COEFFICIENT DE DIFFICULTE	8
4. DEROULEMENT GENERAL DE L'EPREUVE REGIONALE	8
1.Pour l'épreuve régionale :	9
2.Détail du système de notation :	9
3.Jury	9
4.sélection au championnat de France	9

INFORMATIONS GENERALES

VOTRE LICENCE

- ✓ Elle est obligatoire pour la pratique de votre sport.
- ✓ Elle est téléchargeable sur l'espace extranet du licencié ou du club.
- ✓ Chaque club doit demander et payer ses licences directement à la Fédération.

COUVERTURE MEDICALE

Tout organisateur d'épreuves sportives engage sa responsabilité selon les dispositions légales et réglementaires. A ce titre, il doit être dûment assuré auprès d'un organisme d'assurance reconnu.

Conformément au règlement médical fédéral 2026, Surveillance sanitaire des compétitions :

Les moyens humains et matériels à mettre en œuvre dans le cadre des compétitions doivent être adaptés selon l'importance de la manifestation.

Jusqu'à la catégorie M13 : les compétitions régionales peuvent être surveillées par l'ensemble des personnes qualifiées énumérées (Intervenant initié aux gestes qui sauvent ; Secouristes titulaires d'un PSC ; Infirmiers et personnel titulaires d'un certificat ; médecin), licenciée à la FFE.

De la catégorie M13 à M17 : les compétitions régionales seront surveillées au minimum par un intervenant en santé disposant d'un PSC, licencié à la FFE. Nous rappelons que les sportifs mineurs doivent être examinés et soignés en présence d'un parent ou d'un représentant majeur.

A partir de la catégorie M20 : la présence d'un professionnel de santé (Médecin, infirmier, Kiné) est nécessaire. Là aussi, il sera licencié à la FFE sauf s'il a une couverture spécifique en responsabilité civile professionnelle couvrant la surveillance des compétitions.

Pour les compétitions réunissant plus de 100 tireurs, il est recommandé d'avertir le SAMU en amont de la compétition.

LE MATERIEL

Pour toutes les épreuves : application du règlement FFE

SURCLASSEMENT VOIR REGLEMENT MEDICAL FFE

Il n'y a pas de surclassement automatique.

- Le simple surclassement n'est possible qu'à partir de la 1^{ère} année de la catégorie M11 selon les modalités définies dans le règlement médical.
ATTENTION : pour les catégories M11 et M13 1^{ère} année. Les simples surclassements pour ces escrimeurs ne seront accordés qu'avec l'utilisation du formulaire de simple surclassement cas particulier.

- Les doubles surclassements ne s'appliquent que pour les catégories M15 et M17
- Cf. règlement médical : <https://www.escrime-ffe.fr/fr/l-escrime/s-inscrire/certificats-medicaux-et-surclassements.html>

Calendrier

Pour les M17 et les Séniors, la saison sportive s'organise autour de deux étapes :

- Championnats Régionaux - entre novembre et janvier
- Championnats de France - entre mars et avril

Les championnats régionaux sont sélectifs pour les Championnats de France. Les deux compétitions sont organisées selon le même déroulé.

Les championnats de France s'organiseront de manière biannuelle en alternant M17 et Séniors.

Catégories

Catégories d'âge	Surclassement possible	Type d'armes
Senior	M17, M20 Vétérant	Une compétition par type d'armes
M17	M15	Une compétition par type d'armes conseillée
M13	M11	Une compétition <i>tous types</i> d'armes confondues

Epreuves

- 1) Solo – une compétition tout type d'armes confondu
- 2) Ensemble – une compétition tout type d'armes confondu
- 3) Duel – une compétition par type d'armes
- 4) Bataille – une compétition par type d'armes

Pour les caractéristiques des types d'armes, vous référez au règlement FFE.

REGLEMENT SPORTIF NOUVELLE-AQUITAINE

1. INFORMATIONS DE L'ÉPREUVE

Les épreuves de ligue sont créées en ligne sur l'extranet par le LENA

Les épreuves de clubs ou département sont créées en ligne sur l'extranet par le Comité départemental.

Les Epreuves Nouvelle-Aquitaine sont ouverts aux autres ligues et aux étrangers.

Les Championnats Régional Nouvelle-Aquitaine sont fermés aux licenciés de la Ligue Nouvelle-Aquitaine.

Les clubs organisateurs doivent communiquer le règlement de l'épreuve comportant le lieu, l'heure exacte, le N° de téléphone de la salle organisatrice et diverses informations d'usage **1 mois au moins avant la date de la compétition.**

Cette information doit être faite :

- A la ligue (pour une mise en ligne sur le site de la FFE) :

secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr

- Aux Conseillers Technique Sportifs :

colignon.atr@outlook.fr

grenouillet.atr@yahoo.com

- Au Responsable de l'Arbitrage Régional

Franck Bellevier : franck@bellevier.fr

2. HORAIRESET INFORMATIONS PRATIQUES

Horaires des compétitions de ligue :

Pour les compétitions régionales qui commencent le samedi, le début de l'épreuve ne doit pas commencer avant 12h. sauf dérogation

3. ENGAGEMENT DES TIREURS

Les engagements pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine devront obligatoirement se faire en ligne sur l'extranet de la FFE le mercredi à 23h59 au plus tard pour les individuels et les équipes.

Les droits d'engagement sont fixés chaque année par le Comité Directeur : Pour la saison 2025/2026, ils sont les suivants :

- SOLO : 10 euros
- DUO : 20 Euros
- BATAILLE ou ENSEMBLE : 40 Euros

Les engagements pour les championnats de France individuels et par équipes, quelle que soit la catégorie, sont effectués par le LENA.

4.DIRECTOIRE TECHNIQUE :

Il est composé de 3 personnes pour toutes les compétitions Nouvelle-Aquitaine :

- Un cadre technique ou son représentant
- Un référent de la commission artistique nommé par celle-ci
- Une personne représentant le club organisateur (maître d'armes ou autres)

5.ARBITRAGE

Chaque organisateur d'épreuve fera en sorte de faire respecter la charte de l'arbitrage. Afin de lutter contre les incivilités cette dernière pourra être remise au moment des inscriptions à chacun des participants et elle devra être affichée de manière visible pour tous sur le lieu de la compétition.

Toutes les épreuves organisées en Nouvelle-Aquitaine devront respecter le règlement FFE et les recommandations édictées par la commission régionale d'arbitrage.

6.RECOMPENSES

Pour les Championnats Nouvelle-Aquitaine, les récompenses seront prises en charge par le LENA.

Les remises des récompenses se feront à l'issue de chaque finale.

IMPORTANT : La remise des récompenses doit être une « cérémonie » car elle doit mettre en valeur les performances des tireurs. Pour ce faire, il est demandé aux clubs organisateurs de disposer d'un podium derrière lequel sera positionné un kakemono du LENA.

7.Droits à l'image et droits d'auteur

Le participant et son équipe accepte, pour la promotion de l'escrime artistique FFE, de céder ses droits à l'image sans limite de temps. Les images, photographies, vidéos, peuvent être utilisées sur tous les supports (vidéo, édition, web) dans le cadre des activités du comité ou de la Fédération Française d'Escrime (promotion, formation, évènementiel, etc...).

L'organisateur veillera à s'acquitter des droits relatifs à la diffusion d'oeuvres protégées (SACEM). Pour les Championnats régionaux, c'est la LENA qui prendra en charge le forfait lié à la SACEM.

8.ENVOI DES RESULTATS

L'envoi des résultats doit se faire obligatoirement avant le MARDI MATIN suivant la compétition. L'ensemble de la compétition (des poules jusqu'à la finale) doit être :

- Publié en PDF/XML/FFF sur l'EXTRANET de la Fédération par **le club organisateur**.
- Envoyé à la Ligue sous les formats XML/PDF (oucotcot) aux adresses suivantes : grenouillet.atr@yahoo.com ; secretariat@escrime-nouvelle-aquitaine.fr

Pour la publication sur l'extranet :

Cliquez sur l'onglet engagement puis gestion de la compétition.

Pour chaque compétition, cliquez sur modification et en bas de la page vous trouverez les 3 zones de dépôt pour chaque fichier.

CATEGORIE ET ARMES

1. CATEGORIES

Les compétitions d'escrime artistique sont classées par catégorie.

Les catégories sont :

- 1) Solo – une compétition tout type d'arme confondu (Cf. RS 2.8)
- 2) Ensemble – une compétition tout type d'arme confondu (Cf. RS 2.9)
- 3) Duel – une compétition par type d'arme (Cf. RS 2.10)
- 4) Bataille – une compétition par type d'arme (Cf. RS 2.11)

2. ARMES

Les armes offensives et défensives qui devront être utilisées sont :

Type 1 : Armes lourdes

Épée à deux mains : épée longue, espadon - Épée seule : épée médiévale, fauchon

Type 2 : Armes de poids moyen

Rapière, Sabre de duel

Type 3 : Armes légères

Épée de cour, Épée de duel, Fleuret

Dans chacun de ces types d'armes, des moyens de défense peuvent être utilisés : dague, écu, bocle, rondache, cape... Ils seront définis dans le chapitre correspondant.

Pour plus de précisions Cf. règlement FFE 2.3

3. CONTROLE DES ARMES

**Le contrôle des armes se fera à l'arrivée sur le lieu de la compétition selon le règlement FFE en vigueur.
(CF. RS 2.7)**

4. HABILLEMENT

L'habillement pour le « Epreuve Technique », obligatoire pour tous les compétiteurs, se compose d'un pantalon noir et d'une chemise blanche.

L'habillement pour le « Epreuve Libre » (costumes de scène) est libre, néanmoins il doit être adapté à tout public et ne pas être indécent ou subjectif.

PROJET ET CHOREGRAPHIE

1. PROJET DE CHOREGRAPHIE

Pour l'épreuve régional le projet de chorégraphie doit contenir :

- a) Titre
- b) Catégorie (Solo, Ensemble, Duel de type 1, 2 ou 3, Bataille de type 1, 2 ou 3)
- c) Club d'Escrime affilié auquel sont rattachés les membres de l'équipe
- d) Nom et Numéro de licence des membres de l'équipe (la licence devant être rattachée au Club du point c), en précisant les rôles (compétiteur / figurant)
- e) Nom du Capitaine
- g) Chorégraphie détaillée au minimum des 2 premières des phrases d'armes (Cf. RS 3.2)
- h) Durée de toute la chorégraphie de l'« Epreuve Libre » en secondes de plus ou moins 10 secondes
- j) Bande sonore de l'« Epreuve Libre » au format MP3 ou WAV sur clé USB

2. DUREE DES COMBATS

Cf. RS 3.3

3. COEFFICIENT DE DIFFICULTE

Cf. RS 3.4

4. DEROULEMENT GENERAL DE L'EPREUVE REGIONALE

Les compétitions Solo, Ensemble, Duel et Bataille se dérouleront en deux épreuves appelées :

- Epreuve Technique
- Epreuve Libre

L'ordre de passage sera obtenu par tirage au sort par le Directoire Technique.

Le classement général sera obtenu sur la moyenne des deux Epreuves.

Les épreuves se dérouleront selon le règlement FFE en vigueur.

Cf Règlement Sportif fédéral Cf. 4.2 pour l'épreuve Technique et 4.3 pour l'épreuve Libre

COMPETITION

1. Pour l'épreuve régionale :

Le lieu de la compétition doit être homologué par le Directoire Technique et doit comprendre :

- La zone de compétition (espace scénique et zone réservée au jury)
- La zone d'appel
- La zone dédiée au public

2. Détail du système de notation :

- *Programme technique* : moyenne des notes technique des juges,
- *Programme libre* : moyenne des notes technique et artistique des juges

Note finale : moyenne des deux Programmes.

La moyenne des deux Programmes (« Programme Technique » et « Programme Artistique ») donnera une note globale, appelée "note finale". Le classement de ces notes, déduction des pénalités faite, donnera le classement général dans chaque Épreuve.

Seuls les 3 premiers de chaque compétition (cf. Épreuve 2.2) seront récompensés.

En cas d'égalité, les critères seront retenus dans cet ordre :

1. le compétiteur qui n'a pas de pénalité l'emporte,
2. l'équipe ayant obtenu le score le plus élevée au « Programme Technique » l'emporte.

Si l'égalité persiste, l'ensemble du jury décidera à la majorité.

Des prix spéciaux peuvent éventuellement être attribués à certaines performances.

3. Jury

L'arbitrage et le jugement de la compétition sont confiés à un jury composé d'au moins trois juges au niveau régional.

Ils sont nommés par les ligues régionales et ses représentants

4. Sélection au championnat de France

Les quotas fournis par la FFE sont répartis par catégorie (solo, duel, bataille et ensemble).

Les numéros sélectionnés sont retenus à l'issue du classement du championnat régional qui fait office de compétition sélective.

Si dans une catégorie, un numéro décline la sélection, le quota bascule sur le numéro suivant dans la catégorie.